

paru que la tranquillité commençait à renaître, mais que bientôt ils ont été convaincus que ce n'était que le calme, suite ordinaire de l'orage, la cause des troubles existant encore. La taxation arbitraire des blés paraissait devoir produire une nouvelle fermentation. Ils ont rassemblé les corps administratifs, à l'union desquels ils donnent des éloges; ont visité les sociétés patriotiques, et partout ils ont invité les citoyens à rejeter l'impolitique mesure de la taxation arbitraire des grains.

Les commissaires ont vu avec plaisir le succès de leur invitation et ont promis d'obtenir de la Convention nationale toutes les mesures que sa sagesse jugerait nécessaires à cet égard.

Partout les commissaires ont été témoins de la confiance des habitants de Lyon en la Convention nationale; de leur vive adhésion au décret qui affranchit la France du joug des rois, et les cris réitérés de vive la République ont été pour eux les preuves de la satisfaction générale.

Signé : VITET, BOISSY-D'ANGLAS, LEGENDRE.

De retour de sa mission, le citoyen Vitet, dans la séance du 28 octobre, prend la parole au sujet d'une nouvelle communication du ministre de l'intérieur qui annonce que l'ordre est troublé de nouveau dans la ville de Lyon.

« Citoyens législateurs, s'écria-t-il, je vous en conjure, confiez à des commissaires le soin de rappeler l'ordre et la paix dans cette ville; ou bientôt, peut être, Lyon sera le repaire des scélérats et des contre-révolutionnaires (1). »

La convention décrète que les citoyens Vitet, Boissy-d'Anglas et Delacroix seront envoyés de suite à Lyon.

(1) Cette prédiction ne s'est malheureusement que trop réalisée en 1793, où la présence du royaliste Précý et des légitimistes de cette époque, décorés des couleurs nationales, parvint, au nom de la République et de la Liberté, à égarer une partie des habitants de Lyon, à les entraîner dans les voies du désordre et de la rébellion contre le gouvernement. C'est ce qui nous valut le siège et ses suites déplorables.